

**Vous êtes témoin de mauvais traitements commis sur des animaux.
Que pouvez-vous faire ?**

Vous apercevez un camion transportant des animaux qui vous semble surchargé ou qui reste stationné en plein soleil.

Dans un pré, des vaches, des chevaux ou des moutons paraissent maigres, malades ou blessés. Une ville organise une « course aux cochons » ou une « fête du canard » avec des jeux où les animaux risquent d'être brutalisés ou blessés...

Voici quelques situations souvent rencontrées par les personnes qui nous contactent. Pour chacune d'entre-elles, le service juridique de l'OABA peut intervenir. Mais afin d'être efficace, il doit disposer du maximum d'informations.

Il convient de nous adresser **un courrier** dans lequel vous mentionnerez les circonstances exactes des faits. N'oubliez pas d'inscrire lisiblement vos coordonnées sans omettre le numéro de téléphone où nous pourrions vous joindre. Si plusieurs personnes ont constaté les mêmes faits, indiquez les noms et coordonnées de ces **témoins** ou mieux, faites leur rédiger une **attestation**, selon le modèle que vous trouverez ci-après.

Dans la mesure du possible, pensez à prendre des **photographies** des animaux concernés. Néanmoins, vous vous abstenrez de pénétrer, sans autorisation, sur la propriété privée d'autrui !

Si vous avez connaissance de faits relatés par la **presse**, envoyez nous **copie de l'article** avec le titre du journal et la date de parution.

Enfin, si, au vu de l'urgence de la situation, vous avez pris contact avec les services vétérinaires ou judiciaires (police ou gendarmerie), indiquez le **nom de votre interlocuteur et ses coordonnées**.

Bien sûr, le service juridique de l'OABA est à votre disposition si vous souhaitez être utilement conseillé avant d'effectuer la moindre démarche.

